

### .3 Droits civils et droits politiques d'autres groupes sociaux

Groupes autres que les groupes ethniques et nationaux

Sauf indication contraire, suivre la table de priorité suivante, ex. : jeunes femmes, 323.34 (*et non* 323.352) :

Groupes professionnels et religieux	323.38
Personnes handicapées et malades, personnes surdouées	323.37
Groupes identifiés par diverses caractéristiques sociales	323.32
Personnes selon le genre ou le sexe	323.33–323.34
Groupes d'âge	323.35
Parenté	323.36

Classer les droits civils particuliers des groupes sociaux à 323.4 ; classer les droits politiques particuliers des groupes sociaux à 323.5

[.301–.309] Subdivisions communes

Ne pas employer ; classer sous 323.01–323.09

.32 Groupes identifiés par diverses caractéristiques sociales

Ajouter à l'indice de base 323.32 le développement de —086 sous la notation 0862–0869, Table 1, ex. : intellectuels, 323.32222, classe ouvrière 323.3223

Ajouter les subdivisions pour les droits civils ou les droits politiques étudiés séparément ou pour les deux étudiés ensemble

.33 Personnes selon le genre ou le sexe

Ajouter les subdivisions communes pour les droits civils ou les droits politiques étudiés séparément ou pour les deux étudiés ensemble

*Pour les personnes transgenres et intersexuées, voir 323.327 ; pour les femmes, voir 323.34*

.331 Hommes

Ajouter les subdivisions communes pour les droits civils ou les droits politiques étudiés séparément ou pour les deux étudiés ensemble

Classer ici le genre masculin

.34 Femmes

Ajouter les subdivisions communes pour les droits civils ou les droits politiques étudiés séparément ou pour les deux étudiés ensemble



Classer ici le genre féminin

.35 Groupes d'âge

Ajouter les subdivisions communes pour les droits civils ou les droits politiques étudiés séparément ou pour les deux étudiés ensemble



- .352 Jeunes  
Ajouter les subdivisions communes pour les droits civils ou les droits politiques étudiés séparément ou pour les deux étudiés ensemble  
Classer ici les enfants
- .353 Jeunes adultes et adultes d'âge moyen  
Ajouter les subdivisions communes pour les droits civils ou les droits politiques étudiés séparément ou pour les deux étudiés ensemble  
Classer les ouvrages généraux sur les adultes à 323
- .354 Personnes âgées  
Ajouter les subdivisions communes pour les droits civils ou les droits politiques étudiés séparément ou pour les deux étudiés ensemble
- .36 Parenté**  
Ajouter à l'indice de base 323.36 le développement de —085 sous —0851–0855, Table 1, ex. : progéniture, 323.364  
Ajouter les subdivisions communes pour les droits civils ou les droits politiques étudiés séparément ou pour les deux étudiés ensemble
- .37 Personnes handicapées et malades, personnes surdouées**  
Ajouter à l'indice de base 323.37 le développement de —087 sous —0871–0879, Table 1, ex. : personnes handicapées moteur, 323.373  
Ajouter les subdivisions communes pour les droits civils ou les droits politiques étudiés séparément ou pour les deux étudiés ensemble
- .38 Groupes professionnels et religieux**  
Ajouter à l'indice de base 323.38 la notation 001–999, ex. : groupes religieux minoritaires, 323.382  
Ajouter les subdivisions communes pour les droits civils ou les droits politiques étudiés séparément ou pour les deux étudiés ensemble